

SEANCE DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze le treize novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick DAHLEM, maire.

Présents : Gérald MABILE, Jean MICHEL, Michel BACARISSE, Xavier CULEUX, Jacky LESUEUR, Maurice ENGELMANN, Grégoire MAZZINI.

Absents excusé : Pierre CARRE a donné pouvoir à Patrick DAHLEM.

Absents : Thierry PROLA, Philippe LEVEAUX.

Secrétaire de séance : Jean MICHEL.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal est lu, puis adopté à l'unanimité.

1 - DELIBERATIONS.

n° 29 - Dissolution du C.C.A.S.

Monsieur le Maire informe les Conseillers de la faculté nouvelle pour les petites communes de dissoudre le CCAS communal.

Il propose, vu son peu d'utilité et sa mise en sommeil, de le dissoudre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, considérant la validité des arguments, **Décide** de dissoudre le CCAS communal.

n° 30 - Modification du règlement du cimetière.

Monsieur le Maire informe les Conseillers sur des modifications à nécessaires et obligatoires, à réaliser sur le règlement du cimetière.

Article 1 : Ajouter - Aux personnes décédées dans la commune, quelque soit leur domicile, aux français établis hors de France qui sont inscrits sur les listes électorales de la commune.

Article 6 : La demande d'inhumation devra être transmise au maire de la commune et acceptée par lui.

Article 10 : supprimer 0.40 m sur les côtés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE le maire à modifier le règlement du cimetière comme indiqué ci-dessus.

n° 31 - Modification de l'éclairage public - remplacement des luminaires à vapeur de mercure.

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il est nécessaire de procéder au remplacement des luminaires à vapeur de mercure. Des luminaires seront donc déposés et remplacés par des luminaires type paléo 100 w HP dont certains fournis par nos soins

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE le maire à procéder à ces travaux dont la dépense sera imputée en section d'investissement.

CHARGE le maire de contacter des entreprises afin de réaliser des devis.

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

n° 32 - Avis sur le projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale dans la Marne.

La loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) prévoit une nouvelle orientation de la rationalisation de la carte intercommunale avec, notamment, un accroissement de la taille minimale des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale - communauté de communes Champagne-Vesle) à fiscalité propre de 5000 à 15000 habitants et une réduction du nombre des structures syndicales. La loi NOTRE prévoit que dans chaque département, un schéma départemental de coopération intercommunale soit arrêté avant le 31 mars 2016. Le projet de schéma est élaboré par le représentant de l'Etat dans le département et présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale. Le Préfet nous a donc transmis son projet sur lequel le conseil doit se prononcer. Une fois arrêté par Monsieur le Préfet avant la fin mars 2016, le schéma sera applicable au 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal,

Suite à la diffusion du Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Marne établi par Monsieur la Préfet au début du mois d'octobre,

A 8 voix contre, et 1 voix pour,

EMET un avis défavorable quant à la fusion de notre Communauté de Communes avec la Communauté de Communes Fismes Ardres et Vesle et la Communauté de Communes Ardre et Châtillonnais.

Le Conseil à 8 voix pour a également précisé son souhait de voir notre Communauté de Communes entrer dans la future Communauté Urbaine de Reims, avec un territoire de cette communauté urbaine calqué sur le périmètre actuel du SCOT de la région de Reims.

Consultation pour les travaux rue Laurent Lainé.

Le Maire informe le conseil sur le prochain lancement de l'appel d'offre pour les travaux de création de trottoirs et d'éclairage public dans la rue Laurent Lainé. Il souhaiterait une consultation pour les travaux de voirie et une pour l'éclairage public. Le conseil municipal approuve le choix de séparer l'appel d'offre en deux lots. Autorise le maire à réaliser l'appel d'offre dans ce sens.

2 - QUESTIONS DIVERSES.

Travaux en cours.

Terrain de pétanque : Jean MICHEL rend compte au conseil des différentes informations reçues pour la réalisation d'un terrain de pétanque. La taille d'un terrain de pétanque de compétition est de 15 m x 4 m. La commune peut le réaliser par elle-même en achetant les fournitures nécessaires, ou bien passer par une entreprise dont le coût est estimé entre 2 500 et 3 000 € pour un terrain de 12 m x 4m. Le conseil ne voit pas la nécessité d'un terrain de compétition. Jean MICHEL continue de parfaire le projet à savoir le positionnement du terrain et l'obtention de devis.

Statistiques du radar pédagogique : Monsieur le Maire informe les conseillers sur les différents chiffres (vitesse, nombre de véhicules...) enregistrés par le radar.

Trottoir rue Paul Bouton à l'entrée de la propriété de Denis RONSEaux : Les travaux de réfection seront réalisés d'ici la fin du mois de novembre par l'entreprise SOLOTRA dans le même temps que les travaux rue Gerbault et route de Treslon.